

# Vente des Cliniques Mutualistes : Synthèse

COLLECTIF DES USAGERS de la CLINIQUE MUTUALISTE

13 janvier 2020

**Clinique Mutualiste : Pour la pérennisation d'un service public de proximité, citoyens, employés et associations se mobilisent.**

*Topo synthétique rédigé à partir de diverses sources publiques, articles de presse et notes de l'ancien administrateur Jérôme Alexandre.*

Le 26 septembre dernier, le *Groupement Hospitalier Mutualiste de Grenoble* (GHM) a annoncé publiquement que la Mutuelle Adréa, gestionnaire principal de la clinique, avait décidé de la vente des activités du groupement hospitalier (qui comprend la clinique mutualiste, la clinique d'Alembert, le centre Daniel Hollard). Avec 1 080 salariés et 200 médecins, ce groupement hospitalier est l'un des deux pôles mutualistes les plus importants sur le territoire national. Le GHM est co-géré par la Mutualité française de l'Isère (MFI-SSAM - 4 administrateurs) et par Adréa Mutuelle (majoritaire avec 6 administrateurs), un acteur national en santé, prévoyance, épargne et retraite (au sein du groupe Aésio qu'il crée et intègre en 2016). Le GHM est reconnu pour la qualité de ses soins, l'interdisciplinarité de ses équipes, son innovation, ses plateaux techniques performants, son inscription dans les partenariats locaux et surtout pour les missions de service public (au travers de son statut ESPIC - *Établissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif*) qu'il assure en plein centre de Grenoble.

En dépit des dénégations et des propos publics rassurants tenus pendant des mois par Adréa, l'ancien président du *Groupement Hospitalier Mutualiste* (GHM), Christian Jarry témoigne [1] que Patrick Brothier, président d'Adréa mutuelle, avait déjà annoncé fin février en CA qu'il souhaitait vendre le groupe, qu'un acheteur privé lucratif avait déjà été trouvé et que tout pourrait être finalisé d'ici fin 2020. Cet acheteur pourrait être le groupe C2S qui a déjà racheté sept cliniques en Rhône-Alpes et Franche-Comté depuis 2015, dont la clinique Belledonne à Saint-Martin-d'Hères en juin dernier [1]. C2S est soutenu par le fonds d'investissement Eurazeo, qui gère 17,7 milliards d'euros d'actifs et intervient de New York à Shanghai [1]. Alors que d'autres mutuelles (telle que la Viasanté) auraient manifesté leur intérêt pour le GHM, il semblerait qu'Adréa ne veuille pas en entendre parler [7].

Cette vente est justifiée officiellement par une situation financière « préoccupante » et un déficit annuel chronique, mais ce diagnostic est remis en cause par plusieurs acteurs qui pointent surtout l'intérêt d'Adréa Mutuelle de relever son niveau de fonds propres au moment où la mutuelle est engagée dans un processus de fusion au sein du groupe Aésio [6, 1]. Ces acteurs pointent également du doigt un montage financier : Une Société Civile Immobilière (SCI), la SCIMI (*Société Civile Immobilière de la Mutualité de l'Isère*), créé lors de la constitution du groupe il y a 15 à 20 ans pour racheter les murs, détenue à 46 % par ADREA (et le reste en plus faibles parts par Mutualité Isère, Mutuelle SCHNEIDER etc..) et dont le GHM est le seul locataire [3]. Elle est gérée par Edmond GIORGETTI, lui-même président du Conseil d'administration du GHM et ancien Directeur Général Adjoint de la mutuelle ADREA à Grenoble.

Alors que le GHM lui-même n'est pas lucratif, cette SCI dégage bel et bien des bénéfices, verse des dividendes, et se porte particulièrement bien. Elle possède 16 millions d'euros de fonds propres et affichait en 2017 un bénéfice net de près de 2 millions d'euros, pour un bénéfice cumulé de près de 14 millions d'euros depuis sa création [7]. De plus, à partir de 2020, les emprunts de la SCIMI arriveront à échéance, ce qui laisse présager un bénéfice en nette augmentation [7]. Ces chiffres sont à comparer aux résultats affichés du GHM pour justifier la vente, avec des pertes cumulées de 17 millions d'euros depuis sa création, dont environ 1,6 million d'euros de prévus pour 2019, pour un chiffre d'affaires d'environ

130 millions d'euros [2, 3]. On observe ainsi une symétrie assez étonnante, avec des pertes pour le GHM qui semblent quasiment intégralement transformées en bénéfices pour la SCI. De plus, une partie des pertes du GHM s'explique par le remboursement de dettes d'investissements liés à des travaux de gros entretien, des charges de propriétaire qui normalement incombent au propriétaire des murs, mais qui sont assurés par le GHM et non par la SCIMI [7]. Chaque année, plus d'un tiers de ces bénéfices est distribué en dividendes aux actionnaires de la SCIMI, alors que ces sommes auraient pu être engagées dans le développement de la clinique [7].

L'annonce de la vente a fait réagir dans les rangs du conseil d'administration du GHM, et a entraîné le départ d'au moins deux administrateurs, Jérôme Alexandre et Jacques Viallet, en poste depuis 1964. Jérôme Alexandre, fervent militant de la cause mutualiste, a été débarqué par Adréa France (via son directeur M. Patrick BROTHIER, en le retirant de la liste des représentants de l'AG) pour prises de position non conformes [1]. Il a déclaré « je ne porterai pas la honte d'avoir détruit ce que tant d'autres avant nous ont construit » [1]. Il est à l'origine d'une pétition contre la vente de la clinique au privé lucratif lancée en Juillet dernier et qui a récoltée à ce jour plus de 6000 signatures [4]. Le groupement hospitalier est très cher aux Grenoblois, et particulièrement aux mutualistes dont le travail au travers de mutuelles comme la mutuelle SCHNEIDER Electrique ou la MGEN, a permis la construction des cliniques du GHM.

La réflexion sur la vente a été confiée au cabinet Ernst & Young, qui avait déjà réalisé le diagnostic de la situation économique du GHM. Cette vente soulève encore de nombreuses questions juridiques sur la propriété même de la clinique mutualiste par Adréa, questions qui auraient été débattues en CA et qui pourraient remettre en cause la possibilité même de la vente. En tant qu'ESPIC, il n'y aurait en effet pas de capital dans le GHM. Pierre Szlingier, directeur du cabinet et des relations institutionnelles d'Adréa affirmait lui-même en Juillet dernier [3] : *"La Clinique Mutualiste de Grenoble ne nous appartient pas, puisque cette entité dépend d'une union mutualiste, l'UMG-GHM, dont Adréa fait partie au même titre qu'un autre partenaire, la Mutualité Française"*. Il réfute également le titre "d'actionnaire" pour Adréa, *"puisque le statut d'une union mutualiste, tel que défini par le Code de la Mutualité, exclurait tout simplement ce terme"* [3]. Ce serait vis-à-vis de ce montage financier très particulier et du risque d'impossibilité juridique de vente qu'Adréa pourrait avoir mobilisé Ernst & Young.

Le GHM se caractérise par son statut d'Établissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif (ESPIC) qui en fait un établissement privé à but non lucratif, financés de la même façon que les hôpitaux publics, mais géré par une personne morale de droit privé, et dont les bénéfices dégagés doivent être intégralement réinvestis dans l'établissement. Leur situation financière est surveillée de la même manière que celle des établissements publics de santé par les agences régionales de santé (ARS). Le statut d'ESPIC en fait un partenaire du CHU et offre des garanties quant aux services fournis par l'établissement : égal accès aux soins pour tous, service d'urgences, continuité du service (accueil de jour et de nuit, éventuellement en urgence), pas de dépassement d'honoraires, offre de soins préventifs, curatifs ou palliatifs, continuité des soins (tant durant l'hospitalisation qu'à l'issue de celle-ci, en s'assurant notamment que les patients disposent des conditions d'existence nécessaires à la poursuite de leur traitement), orientation des patients vers des structures prenant en compte la précarité de leur situation...

Les médecins qui travaillent au sein du groupement mutualiste sont pour moitié salariés et pour moitié des libéraux pouvant pratiquer des dépassements d'honoraires (ces médecins libéraux ont été intégrés lorsque le GHM a racheté la clinique des Bains devenue la clinique d'Alembert). Le statut d'ESPIC contraint aujourd'hui l'établissement hospitalier à prendre en charge les dépassements d'honoraire facturés par les médecins libéraux s'ils ne le sont pas par la mutuelle du patient. En effet, les établissements qui assurent le service public hospitalier doivent garantir à toute personne qui recourt à leurs services que les tarifs qui leur seront appliqués ne comporteront pas de dépassements d'honoraires. Une interprétation stricte de la loi interdit la pratique des dépassements d'honoraires dans les établissements assurant le service public hospitalier [5]. Ceci ne sera plus le cas dans une clinique privée lucrative.

La vente au privé lucratif et la perte du statut d'ESPIC que cela va engendrer signera très probablement la fin à court ou moyen terme des missions de service public aujourd'hui assurés par le groupement hospitalier, réduisant ainsi l'offre de soin et mettant en danger les malades et les usagers, tout en posant de sérieuses questions sur l'emploi au sein de la clinique. Une fois le GHM libéré de ces obligations, il est certain que la logique financière d'une entreprise capitaliste, dont le seul objectif est de maximiser le profit, l'emportera sur la logique d'intérêt collectif. L'établissement recentrera probablement ses services uniquement sur les prestations "rentables", abandonnant progressivement les services non rentables

comme les urgences 24h/24 ou la maternité. Cela aura pour conséquences la disparition au centre de Grenoble de ces services publics hospitaliers de proximité, et le report des patients sur le CHU, qui crève déjà de son manque de personnel et de moyens, et dont les urgences sont sur le point de craquer. Cela contribuera également au développement d'une santé à deux vitesses, où l'accessibilité aux soins sera réduite pour la grande majorité de la population, et où seuls les plus riches pouvant se payer des assurances privées accéderont à des soins rapides et de qualité, dont les prix se seront envolés.

Une telle évolution est en contradiction totale avec le discours de politique publique tenu par le gouvernement par l'intermédiaire de sa ministre de la santé Agnès Buzyn, qui affirme vouloir "favoriser l'accès aux soins" et "améliorer la santé de proximité" avec une labellisation d'«hôpitaux de proximité», et qui affiche la volonté de désengorger les urgences. Cette politique nationale est mise en oeuvre à l'échelon local par l'ARS (Agence Régionale de Santé), qui devra donner un avis déterminant sur les conditions de la vente du GHM.

Un collectif d'usagers et de travailleurs de *la Mut'* est en cours de création afin de s'opposer à la vente au privé lucratif et pour imposer le maintien du statut d'ESPIC. Soutenu par l'URSCOP (Union régionale des Scop), ce collectif réfléchit également à une reprise du GHM en coopérative, sous la forme d'une SCIC (*Société Coopérative d'Intérêt Collectif*) associant potentiellement médecins, salariés, usagers, collectivités locales et mutuelles dans la gestion de la clinique.

## Références

- [1] Le Travailleur Alpin - Sept 2019, <https://travailleur-alpin.fr/produit/le-travailleur-alpin-septembre-2019/>
- [2] Place Gre'net - Sept 2019, <https://www.placegrenet.fr/2019/09/27/vente-cliniques-mutualistes-grenoble/260353>, <https://www.placegrenet.fr/2019/09/17/vente-cliniques-mutualistes-privé-grenoble/258087>
- [3] La Tribune - Jul 2019, <https://acteursdeleconomie.latribune.fr/en-bref/2019-07-26/le-groupement-hospitalier-mutualiste-bientot-vendu-l-annonce-qui-bouscule-l-ecosysteme-grenoblois-824572.html>
- [4] Pétition Jérôme Alexandre, <https://www.change.org/p/adrea-mutuelle-non-a-la-vente-des-cliniques-mutualistes-de-grenoble-au-privé-lucratif>
- [5] Houdart et Associés, cabinet d'avocats, "ESPICs et établissements publics de santé : et si l'application des dépassements d'honoraires dans les établissements assurant le service public hospitalier revenait dans le débat?", <https://www.houdart.org/espics-et-etablissements-publics-de-sante-et-si-l-application-des-depassements-dhonoraires-dans-les-etablissements-assurant-le-service-public-hospitalier-revenait-dans-le-debat/>
- [6] Groupe Aésio [https://fr.wikipedia.org/wiki/Groupe\\_A%C3%A9sio](https://fr.wikipedia.org/wiki/Groupe_A%C3%A9sio)
- [7] Notes sur les cliniques mutualistes de Grenoble, Jérôme Alexandre, Janvier 2020 (ci-joint)